



**istav**

**CATALOGUE**

**LUTTE CONTRE LES NUISIBLES**

**Formation et Audit**

**2018**

[www.istav.net](http://www.istav.net)

## QUI SOMMES NOUS ?

# LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ORGANISMES VIVANTS



L'**ISTAV** est un organisme de conseil et de formation créé en 2007 ayant pour but d'apporter des connaissances sur la faune urbaine et l'hygiène.

Son activité se concentre sur la maîtrise des risques liés aux organismes vivants, qu'elle développe dans ses quatre grands domaines :



L'**ISTAV** est une entreprise composée d'une équipe pluridisciplinaire composée de vétérinaires, biologistes, éthologues, juristes, entomologistes et de personnes ayant une expérience dans la lutte contre les nuisibles.

Son équipe pédagogique est dirigée par Monsieur **Jean-Michel MICHAUX**, docteur vétérinaire et enseignant depuis 40 ans à l'Ecole vétérinaire d'Alfort.

[www.istav.net](http://www.istav.net)

Actualités de la lutte contre les nuisibles

Informations juridiques et scientifiques

Orientation et conseil

Formation Professionnelle

**VeriSelect**



**CERTIFICATION DE SERVICES**

Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex  
Disponible sur demande



Chambre  
Syndicale  
Désinfection  
Désinsectisation  
Dératisation



## POURQUOI NOUS CHOISIR

- ✓ **UNE REFERENCE PERENNE** : L'ISTAV existe depuis 10 ans ! Au cours de cette décennie, notre organisme, bien que toujours en évolution, a su se construire des bases et des références solides.
- ✓ **UNE TOTALE INDEPENDANCE** : L'ISTAV ne vend pas de produits, ne réalise pas de prestations autres que la formation et le conseil. Grâce à cette indépendance, nous sommes capables de délivrer une expertise fiable et objective de chaque situation qui nous est soumise.
- ✓ **DES FORMATEURS QUALIFIES** : Nos formateurs, biologistes/comportementalistes ou juristes, ont minimum un Master II dans leur domaine de compétence. Le processus de formation interne de nos formateurs les amène à toujours enrichir leurs connaissances et à développer de nouvelles compétences.
- ✓ **UNE OFFRE DE FORMATION VARIEE ET ACTUALISEE** : Nous proposons des formations de type standard, mais surtout nous nous adaptons aux besoins réels et aux contraintes de nos clients et développons régulièrement de nouvelles formations en rapport avec ces besoins.
- ✓ **UNE EXPERTISE DANS LE DOMAINE** : L'équipe de l'ISTAV est composée de spécialistes du domaine de l'animal et du droit. La combinaison de ces compétences apporte la meilleure expertise dans notre domaine.
- ✓ **NOTRE IMPLICATION DANS LE PROCESSUS DE FORMATION** : Quelle que soit la taille de votre entreprise, l'ISTAV vous conseille et vous oriente sur votre projet de formation. Nous vous informons sur vos obligations réglementaires et vous informons sur la formation la plus adaptée en rapport avec votre projet de développement professionnel.
- ✓ **DES FORMATIONS PARTOUT EN FRANCE** : Quel que soit votre département, les formateurs de l'ISTAV se déplacent pour former les groupes de salariés de votre entreprise ou votre organisme
- ✓ **UN ENGAGEMENT POUR LA SANTE ET POUR L'ENVIRONNEMENT** : L'ISTAV s'engage depuis toujours dans la préservation de la santé humaine et la protection de l'environnement. Ces deux objectifs sont au cœur de la politique de l'ISTAV depuis sa création

# FORMATIONS REGLEMENTAIRES

Faites d'une formation obligatoire une formation utile





RÉGLEMENTATION  
DES PRODUITS

# CERTIBIOCIDÉ

Certificat individuel pour l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides  
3 jours – 1 jour si détenteur du Certiphyto

## MODALITES

**PUBLIC VISE :** Toute personne utilisant à titre professionnel ou distribuant certains types de produits biocides

**PRE-REQUIS :** aucun pour le Certibiocide 3 jours – Pour le Certibiocide 1 jour le stagiaire doit disposer d'un Certiphyto ou d'un DAPA en cours de validité.

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

**TARIF :** 150 € net de taxe, par jour et par personne (TVA non applicable)

## PRINCIPALES THEMATIQUES

### OBJECTIFS :

- ✓ Connaître la réglementation relative aux produits biocides,
- ✓ Mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement,
- ✓ Trouver des techniques alternatives complémentaires des techniques chimiques,
- ✓ Mettre en place des stratégies de lutte intégrée associant les différentes techniques.

### CONTENU :

- ✓ **PREVENTION DES RISQUES :** Les risques et leur évaluation - Différentes méthodes de prévention des risques
- ✓ **PREVENTION DANS L'USAGE DES PRODUITS :** Informer et former pour la protection de la santé des utilisateurs - Connaître les situations à risques – Pollution et protection de l'environnement
- ✓ **UTILISATION DES TROIS PRINCIPAUX TYPES DE PRODUITS BIOCIDES :** Insecticides, Rodenticides et Désinfectants
- ✓ **TECHNIQUES ALTERNATIVES : STRATEGIES POUR LIMITER LE RECOURS AUX BIOCIDES :** Notion de lutte intégrée - Cas de mise en pratique des techniques de lutte



# FORMATIONS 2018

## Certibiocide

### **CERTIBIOCIDE - 3 jours sans test**

JANVIER 10/01/2018 au 12/01/2018  
FEVRIER 06/02/2018 au 08/02/2018  
MARS 06/03/2018 au 08/03/2018  
AVRIL 10/04/2018 au 12/04/2018  
JUIN 05/06/2018 au 07/06/2018  
JUILLET 10/07/2018 au 12/07/2018  
SEPTEMBRE 04/09/2018 au 06/09/2018  
OCTOBRE 09/10/2018 au 11/10/2018  
NOVEMBRE 06/11/2018 au 08/11/2018  
DECEMBRE 04/12/2018 au 06/12/2018

### **CERTIBIOCIDE - 1 jour sans test**

FEVRIER 15/02/2018  
AVRIL 06/04/2018  
MAI 17/05/2018  
JUIN 15/06/2018  
JUILLET 05/07/2018  
OCTOBRE 19/10/2018  
NOVEMBRE 16/11/2018

### **RENOUVELLEMENT CERTIBIOCIDE - 3 jours sans test**

SEPTEMBRE 12/09/2018 au 14/09/2018  
DECEMBRE 12/12/2018 au 14/12/2018

### **RENOUVELLEMENT CERTIBIOCIDE - 1 jour sans test**

JANVIER 18/01/2018  
JANVIER 25/01/2018  
MAI 24/05/2018  
JUILLET 19/07/2018  
JUILLET 26/07/2018  
OCTOBRE 04/10/2018  
DECEMBRE 20/12/2018



**RÉGLEMENTATION**  
DES PRODUITS

# CERTIPHYTO

Certificat individuel pour l'utilisation professionnelle des  
produits phytopharmaceutiques  
INTER – INTRA

## MODALITES

**PUBLIC VISE :** Professionnels utilisant, mettant en vente, vendant et délivrant des conseils relatifs à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

**PRE-REQUIS :** aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

**TARIF :** 180 € net de taxe, par jour et par personne (TVA non applicable)

## PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME

### OBJECTIFS :

- ✓ Connaître la réglementation et de répondre aux nouvelles exigences du plan Ecophyto II,
- ✓ Mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement,
- ✓ Trouver des techniques alternatives complémentaires des techniques chimiques,
- ✓ Mettre en place des stratégies de lutte intégrée associant les différentes techniques.

### SOCLE COMMUN A L'ENSEMBLE DES CERTIPHYTO :

- ✓ **DANGERS ET RISQUES DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES :** Connaître la dangerosité des produits et les situations d'expositions - Connaître et différencier les différentes réglementations applicables - Comprendre la nouvelle réglementation sur les dangers des produits.
- ✓ **PREVENTION DANS L'USAGE DES PRODUITS :** Connaître les situations à risques - Approfondir les connaissances sur l'importance du port des Equipements de Protection Individuels (EPI) - Comprendre le droit du travail - Assimiler les dispositions réglementaires et techniques relatives aux conditions de stockage et de transport des produits phytopharmaceutiques - Maîtriser la gestion des déchets et des effluents
- ✓ **LIMITER LE RECOURS AU PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES :** Descriptions des différentes techniques alternatives - Importance du diagnostic de situation - Lutte intégrée contre les nuisibles

# FORMATIONS 2018

## Certiphyto

### **CERTIPHYTO « UTILISATION : DECIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE A AGREMENT » - 3 jours avec test**

AVRIL 03/04/2018 au 05/04/2018

JUIN 12/06/2018 au 14/06/2018

OCTOBRE 16/10/2018 au 18/10/2018

### **CERTIPHYTO « UTILISATION : DECIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGREMENT » - 2 jours avec test**

JUIN 28/06/2018 au 29/06/2018

OCTOBRE 01/10/2018 au 02/10/2018

### **CERTIPHYTO « UTILISATION : OPERATEUR EN ENTREPRISE SOUMISE A AGREMENT » - 2 jours avec test**

FEVRIER 13/02/2018 au 14/02/2018

MAI 14/05/2018 au 15/05/2018

JUILLET 03/07/2018 au 04/07/2018

NOVEMBRE 14/11/2018 au 15/11/2018

### **CERTIPHYTO « UTILISATION : OPERATEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGREMENT » - 2 jours avec test**

MARS 29/03/2018 au 30/03/2018

SEPTEMBRE 20/09/2018 au 21/09/2018





**RÉGLEMENTATION**  
DES PRODUITS

# FORMATIONS 2018

## Certiphyto Renouvellement

### **RENOUVELLEMENT « CERTIPHYTO DECIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE A AGREMENT » - 1 jour sans test**

JANVIER 24/01/2018  
MAI 03/05/2018  
JUILLET 25/07/2018  
SEPTEMBRE 28/09/2018  
DECEMBRE 19/12/2018

### **RENOUVELLEMENT « CERTIPHYTO DECIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGREMENT » - 1 jour sans test**

JUIN 22/06/2018  
OCTOBRE 05/10/2018

### **RENOUVELLEMENT « CERTIPHYTO OPERATEUR EN ENTREPRISE SOUMISE A AGREMENT » - 1 jour sans test**

JANVIER 17/01/2018  
MAI 23/05/2018  
JUILLET 18/07/2018  
NOVEMBRE 13/11/2018

### **RENOUVELLEMENT « CERTIPHYTO OPERATEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGREMENT » - 1 jour sans test**

MARS 23/03/2018  
OCTOBRE 12/10/2018

### **RENOUVELLEMENT « CERTIPHYTO CONSEIL » - 2 jours sans test**

JUIN 20/06/2018 au 21/06/2018



# HABILITATION POUR LE TRANSPORT DES ANIMAUX VIVANTS (TAV)

## CHIENS – CHATS – OISEAUX – PETITS MAMMIFERES

1 espèce principale (ou Chiens et Chats) = 1 jour (7h)  
Complément espèce similaire = 1 heure supplémentaire  
Complément espèce éloignée = 3 heures supplémentaires

### MODALITES

**PUBLIC VISE :** Toute personne procédant, dans un but économique, au transport d'animaux vivants pour une distance supérieure à 65km.

**PRE-REQUIS :** aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

**TARIF :** 250 € net de taxe, par jour et par personne (TVA non applicable)

### PRINCIPALES THEMATIQUES

#### OBJECTIFS :

- ✓ Connaître la réglementation relative au transport des animaux vivants ;
- ✓ Connaître les obligations administratives inhérentes à cette activité ;
- ✓ Mesurer la répercussion d'un voyage de courte ou longue durée sur la santé et le bien-être des animaux ;
- ✓ Prendre les précautions nécessaires pour éviter la transmission de maladies entre animaux et entre espèces dont les zoonoses ;
- ✓ Prendre les précautions nécessaires au bien-être des animaux transportés.

#### CONTENU :

- ✓ PRESENTATION DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES
- ✓ PRESENTATION DES ELEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

## FORMATIONS 2018 TAV

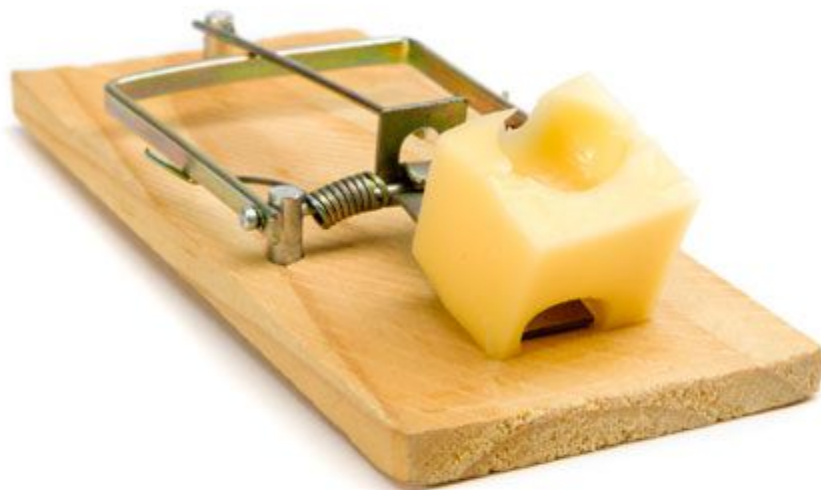
MARS 27/03/2018 au 28/03/2018

JUIN 26/06/2018 au 27/06/2018

SEPTEMBRE 18/09/2018 au 19/09/2018

# FORMATIONS TECHNIQUES

Devenez un expert de la lutte contre les nuisibles





**GESTION  
DES NUISIBLES**

# JOURNEES NUISIBLES

## 1 Jour (7h) INTRA – INTER

### MODALITES

**PUBLIC VISE** : Prestataires privés de la lutte contre les nuisibles / Collectivités territoriales / Professionnels de l'hôtellerie ou de la restauration

**PRE-REQUIS** : aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES** : de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION** : Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

**TARIF** : 250 € net de taxe, par jour et par personne (TVA non applicable)

### PROGRAMME

#### OBJECTIFS :

- ✓ Maîtriser le fonctionnement biologique et comportemental des espèces de nuisibles
- ✓ Comprendre la notion et le fonctionnement d'une infestation par les nuisibles
- ✓ Maîtriser les aspects juridiques du statut de chaque espèce et des méthodes de lutte
- ✓ Connaître les méthodes de lutte efficaces contre les nuisibles
- ✓ Savoir mettre en place une véritable stratégie de lutte

#### CONTENU :

- ✓ PROBLEMATIQUE
- ✓ BIOLOGIE
- ✓ DYNAMIQUE DES POPULATIONS
- ✓ ASPECTS JURIDIQUES
- ✓ DIAGNOSTIC
- ✓ MAITRISE DES POPULATIONS PAR LA LUTTE INTEGREE
- ✓ STRATEGIES DE MAITRISE DES POPULATIONS

#### INSECTES

Guêpes et frelons  
Blattes  
Moustiques et phlébotomes  
Mouches  
Puces  
Punaises de lit  
Araignées et solifuges  
Fourmis  
Insectes des denrées stockées

#### RONGEURS

Rats surmulots  
Rats noirs  
Souris domestiques

#### OISEAUX

Pigeons  
Mouettes et goélands  
Étourneaux  
Corneilles et corbeaux

#### AUTRES

Adventices et désherbages  
Serpents  
Scorpions  
Micro-organismes



**GESTION**  
DES NUISIBLES

# FORMATIONS 2018

## Lutte contre les nuisibles

### **MAITRISE DES POPULATIONS DE RONGEURS**

MARS 14/03/2018

NOVEMBRE 21/11/2018

### **MAITRISE DES POPULATIONS DE BLATTES**

MARS 15/03/2018

NOVEMBRE 22/11/2018

### **MAITRISE DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS**

MARS 16/03/2018

### **MAITRISE DES POPULATIONS DE PIGEONS**

MARS 19/03/2018

### **MAITRISE DES POPULATIONS DE MOUSTIQUES ET ANOPHELES**

MARS 20/03/2018

### **MAITRISE DES POPULATIONS DE MOUETTES ET GOELANDS**

MARS 21/03/2018

### **MAITRISE DES POPULATIONS DE PUCES ET PUNAISES DE LIT**

MARS 22/03/2018

NOVEMBRE 23/11/2018

### **MAITRISE DES POPULATIONS DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES**

NOVEMBRE 26/11/2018

### **MAITRISE DES POPULATIONS DE CORNEILLES ET PERRUCHES**

NOVEMBRE 27/11/2018

### **MAITRISE DES POPULATIONS DE GUEPES ET FRELONS**

NOVEMBRE 29/11/2018



**HYGIÈNE**  
EN AGRO

# NETTOYAGE ET DESINFECTION

1 Jour (7h) INTRA

## MODALITES

**PUBLIC VISE** : Personnel encadrant des équipes de nettoyage du secteur privé ou public

**PRE-REQUIS** : aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES** : de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION** : Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez ISTAV

**TARIF** : 250 € net de taxe, par jour et par personne (TVA non applicable)

## PRINCIPALES THEMATIQUES

### OBJECTIFS :

- ✓ Comprendre d'un point de vue chimique et biologie à quoi correspond le manque d'hygiène
- ✓ Connaître les modalités de contamination de la matière par les agents infectieux et parasitaires
- ✓ Être au fait des différents types de détergents et de désinfectants
- ✓ Mesurer les répercussions de leur usage (efficacité, maîtrise des dangers)
- ✓ Savoir comment les choisir
- ✓ Maîtriser leur usage
- ✓ Être capable d'établir un plan de nettoyage/désinfection

### CONTENU :

- ✓ MATIERES INDESIRABLES ET CONTAMINATION DES ALIMENTS
- ✓ PRINCIPES ET PROCEDES DE NETTOYAGE
- ✓ PRINCIPES ET PROCEDES DE DESINFECTION
- ✓ STRATEGIE GENERALE DE L'HYGIENE EN AGRO-ALIMENTAIRE



**HYGIÈNE  
EN AGRO**

# LUTTE CONTRE LES NUISIBLES EN IAA

1 Jour (7h) INTRA

## MODALITES

**PUBLIC VISE :** Responsable d'usine, Responsable de production, Responsable qualité, chef d'équipe et tout professionnel de la lutte contre les nuisibles souhaitant approfondir ses connaissances sur ce domaine.

**PRE-REQUIS :** aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Intra : Contactez l'ISTAV

**TARIF :** 250 € net de taxe, par jour et par personne (TVA non applicable)

## PRINCIPALES THEMATIQUES

### OBJECTIFS :

- ✓ Appréhender les notions de danger et de risque en agroalimentaire
- ✓ Connaître les principaux textes en vigueur dans le domaine de l'hygiène en agroalimentaire
- ✓ Connaître les normes et les procédures de certification applicables
- ✓ Savoir mettre en place en place les règles et bonnes pratiques d'hygiène dans ce domaine

### CONTENU :

- ✓ LES CRITERES DE QUALITE DES ALIMENTS ET LE LIEN AVEC LA MAITRISE DES POPULATIONS DE NUISIBLES
- ✓ LES PRINCIPES DE L'HYGIENE ALIMENTAIRE : PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES, NOTIONS DE DANGERS ET DE RISQUES, LES ETAPES DE LA FUSEE HYGIENE
- ✓ LES NORMES D'HYGIENE EN AGROALIMENTAIRE : GENERALITES SUR LES NORMES, LA NORME ISO 22 000, LES AUTRES NORMES (IFS, BRC et AIB)



**RÉGLEMENTATION**  
DES PRODUITS

# UTILISATION DES INSECTICIDES

## 1 Jour (7h) INTRA – INTER

### MODALITES

**PUBLIC VISE :** Tout professionnel souhaitant appréhender le fonctionnement des insecticides, l'intérêt et les limites de chaque méthode d'application afin de faire des choix stratégiques, adaptés à chaque situation et nuisible.

**PRE-REQUIS :** aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

**TARIF :** 250 € net de taxe, par jour et par personne (TVA non applicable)

### PRINCIPALES THEMATIQUES

#### OBJECTIFS :

- ✓ Offrir une connaissance approfondie de la nature chimique des insecticides,
- ✓ Appréhender les différentes méthodes d'utilisation,
- ✓ Mettre en pratique la technique de la pulvérisation.

#### CONTENU :

- ✓ ETUDE DES SUBSTANCES ACTIVES : SUBSTANCES EXISTANTES, MECANISMES D'ACTION ET FREINS A L'UTILISATION
- ✓ METHODES D'APPLICATION ET PRODUITS ADAPTES : LES GELS, LA PULVERISATION, LA NEBULISATION, LA FUMIGATION ET LES AUTRES METHODES
- ✓ TRAVAUX DIRIGES SUR LA PULVERISATION

## FORMATIONS 2018

### Utilisation des insecticides



**RÉGLEMENTATION**  
DES PRODUITS

NOVEMBRE 28/11/2018





**GESTION**  
DES NUISIBLES

# FORMATION ACCOMPAGNEMENT A LA CERTIFICATION CEPA SELON LA NORME EN 16 636 1 Jour (7h) INTRA

## MODALITES

**PUBLIC VISE :** Les entreprises prestataire du domaine de la Dératisation, Désinfection et Désinsectisation

**PRE-REQUIS :** aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Intra : Contactez l'ISTAV

## PRINCIPALES THEMATIQUES

### OBJECTIFS :

- ✓ Connaître la Norme EN 16 636
- ✓ Comprendre ce qui est exigé pour l'obtention de la certification
- ✓ Obtenir les outils d'aide à la mise en place de la certification

### CONTENU :

- ✓ DISPOSITIONS DE LA NORME EN 16 636
- ✓ REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION CEPA
- ✓ MODE D'UTILISATION DE LA BOITE A OUTILS
- ✓ RAPPEL DES DISPOSITIONS JURIDIQUES DEVANT ETRE CONNUES PAR LES ENTREPRISES 3D

# EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## PRESTATIONS DE FORMATION

### 1. PRESENTATION

ISTAV est un organisme de formation dont le siège se situe 85, avenue Pasteur – 93260 LES LILAS, et dont la déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de la Région Ile de France sous le numéro 11 93 0559793. ISTAV développe, propose et dispense des formations en présentiel et des formations à distance en mode e-learning. ISTAV réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises. Toute prestation fera préalablement l'objet d'une contractualisation dont la formation sera ci-après nommée « Contrat ».

### 2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre d'ISTAV relative à des contrats passés à ISTAV par tout client professionnel ou particulier (ci-après dénommé « Client »). Le fait de signer le contrat implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions. Le fait qu'ISTAV ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions de vente par lui et l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents s'il est un client professionnel.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de ISTAV lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre ISTAV à ses besoins.

### 3. TYPES DE FORMATIONS

#### a. **Descriptif :**

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentiel ou à distance. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs dans le cas d'une formation sur-mesure. Elle est réalisée en France ou à l'étranger, dans les locaux de l'ISTAV, ceux mis à disposition par ISTAV ou par le Client.

#### b. **Conditions financières :**

Tous les prix sont exprimés en euros. Les prix présentés dans le Catalogue de de prestation sont fermes et définitifs.

Les prix exprimés s'entendent hors taxes ; ils sont éventuellement à majorer du taux de TVA applicable en vigueur. Sauf en cas de formation sur mesure, le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de l'ISTAV. Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Sauf mention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture,
- Le règlement sera effectué par virement postal ou bancaire,
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

En cas de retard de paiement, ISTAV pourra suspendre tous les contrats en cours et désactiver l'accès au module e-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application de pénalités de retard mensuelles d'un montant égal à une fois les pénalités légales. ISTAV aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client et intérêts qui pourraient être dus à ISTAV.

#### c. **Documents contractuels :**

Le présent article ne concerne pas le cas des formations sur-mesure pour lesquelles un contrat spécifique aura été établi.

Pour chaque inscription, une convention valant contrat est établie selon les textes en vigueur et systématiquement envoyée au Client qui devra la retourner au plus tard 30 jours calendaires après son inscription. Revêtue d'un bon pour accord et de la signature de la personne autorisée, et accompagnée de tous les documents et informations requis. Le contrat est réputé valide à réception par ISTAV de cette convention complète, dûment signée (ci-après dénommée « Contrat ») et entre en vigueur.

Une attestation de participation est adressée au Client après la formation.

#### d. **Remplacement d'un participant :**

ISTAV offre la possibilité à ses clients professionnels de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil, les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées. Le remplacement d'un participant est possible jusqu'à la date de clôture de l'inscription ou 15 jours calendaires avant le début de la formation. Au-delà de cette date, et sauf mention contraire, aucune modification ne pourra être prise en compte.

#### e. **Annulation à l'initiative du Client :**

Les dates de formation en présentiel sont bloquées de façon ferme. Toute formation peut être annulée ou reportée sans contrepartie par le client au plus tard trois semaines avant le début de la formation. Pour toute annulation survenant moins de trois semaines avant le début de la session de formation, le client s'acquittera du paiement de la moitié (50%)

du montant de la formation à l'exception des cas de force majeure.

**f. Annulation à l'initiative de l'ISTAV :**

A l'exception des cas de force majeure, toute session de formation peut être annulée à l'initiative de l'ISTAV, au plus tard trois semaines avant le début de la session de formation, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être demandée par le Client. Pour l'organisation des sessions de formation INTER entreprises, l'ISTAV se réserve le droit d'annuler la session de formation convenue si le nombre minimum de stagiaires requis pour l'organisation de la session n'est pas atteint. Dans ce cas, l'ISTAV prévient les participants à la session au minimum une semaine avant le début de la session et propose une nouvelle date de session dans les deux mois qui suivent la session annulée.

(...)

**5. RESPONSABILITES DE L'ISTAV ET DU CLIENT**

**a. Responsabilité contractuelle et délictuelle :**

Les dommages de toute nature causés par ISTAV ou le Client sont régis par le droit commun.

**b. Force majeure :**

ISTAV ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux, et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou d'un animateur, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlement mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ISTAV.

**6. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

ISTAV a l'exploitation de droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par ISTAV pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive de l'ISTAV. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formation en ce compris, tout module

de e-learning, sont strictement interdites, et ce, qu'il qu'en soit le procédé ou le support utilisés.

En tout état de cause, ISTAV demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client.

- ISTAV se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans l'Offre ISTAV.

**7. CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie et de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques, ou commerciaux, auxquelles elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par ISTAV au Client. ISTAV s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

**8. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et ISTAV à l'occasion de l'exécution du Contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Bobigny (Seine Saint Denis).

**9. REGLES APPLICABLES :**

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Tout stagiaire devra aussi se conformer aux règles de sécurité du lieu de formation.

(...)

# NOUS TROUVER

[www.istav.net](http://www.istav.net)

85, avenue Pasteur – 93260 LES LILAS

Métro **11** : Porte des Lilas ou Mairie des Lilas



# NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 43 62 67 82

Par mail : [info@istav.fr](mailto:info@istav.fr)